

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1893.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. STEURS.

Le crédit ouvert à l'article 10 du Budget du Ministère de la Justice est majoré de 4,500 francs pour être affecté au traitement d'un quatrième substitut près le tribunal de Mons.

ED. STEURS.
EDGARD PIERMAN
DUFRANE-FRIART.
A. HOUZEAU.

(1) Budget, n° 6, IV (session extraordinaire de 1892).
Rapport, n° 50.
Amendements du Gouvernement, n° 54, 172 et 183.
Statistique, n° 174.